

> Médecins spécialistes

ERRATUM – Infolettre 393 sur les modifications à la LE 122

Contrairement à ce qui a été indiqué dans [l'infolettre 393](#) du 23 mars 2023 intitulée *Modifications apportées à la Lettre d'entente n° 122 – Installations en pénurie d'effectifs*, les numéros des deux codes de facturation suivants pour la néphrologie devraient se lire ainsi :

FORFAIT	DESCRIPTION	TARIF (\$)
19452	Supplément de garde payable en néphrologie , pour les médecins remplaçants ou en support, le samedi, le dimanche ou un jour férié.	570
19453	Supplément de garde payable en néphrologie , pour tous les médecins, autres jours.	190